

Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) :

Suite à la 1^{ère} réunion de négociation, la chambre patronale a proposé 1.2% d'augmentation au 1^{er} janvier 2025 sur l'ensemble de la grille ainsi que sur la valeur point prime.

Lors de la seconde réunion qui s'est tenue le 9 décembre et après 2 suspensions de séance nous avons obtenu 1.6% pour le projet d'accord.

Signature CFDT → +1,6% pour tous
Sans notre signature, cela aurait été 0% pour tous

La signature de la FCE-CFDT permet aussi de maintenir un écart entre le coefficient 130 de la grille des minimas de la branche et le smic. (1855,01€ contre 1801,80€).

Après 3 augmentations de la valeur du point prime depuis le 01/07 celle-ci évolue comme suit :

	01/07/2024	01/10/2024	01/01/2025
Valeur de point prime 35h	8,51 €	8,65 €	8,79 €
Valeur de point prime 38h	9,24 €	9,39 €	9,54 €

La prochaine Commission Mixte Paritaire (CMP) se tiendra le 14 janvier 2025 avec 2 sujets à l'ordre du jour :

- L'agenda social 2025 et ses thèmes de négociations.
- La poursuite des travaux sur la prévoyance.

La FCE-CFDT agit pour le pouvoir d'achat, notre priorité à tous !

